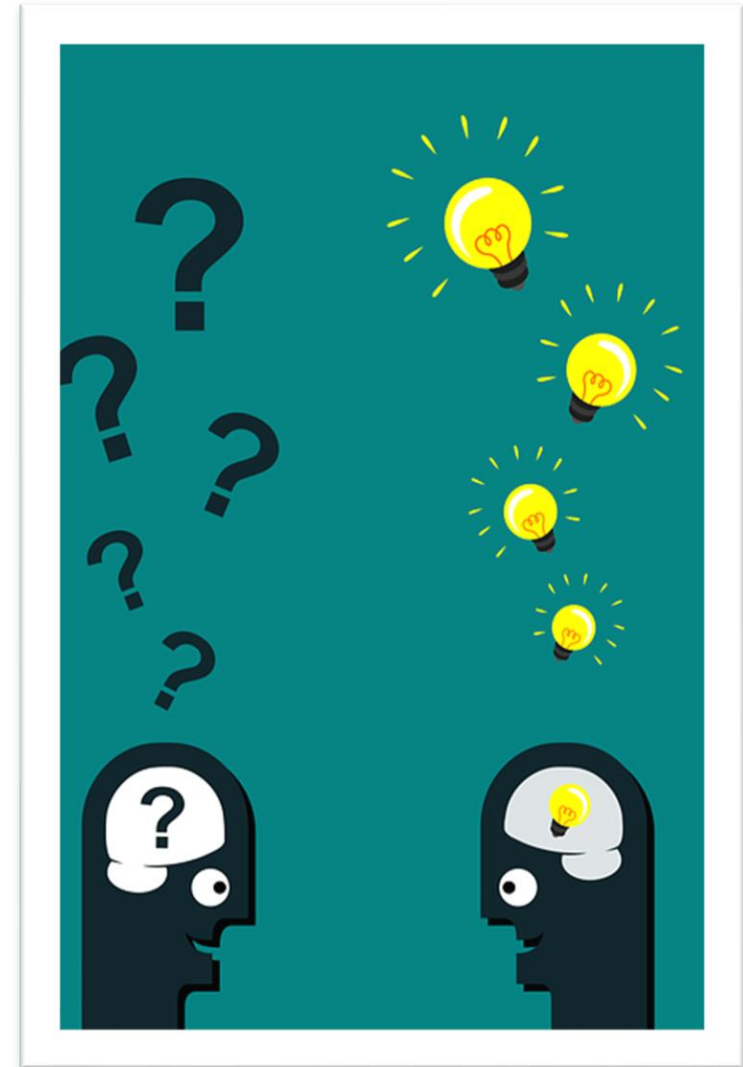


RENCONTRE INFORMATIVE RETRAIT – PANNEAU « **ARRÊT** »

Mercredi 24 mai 2023



INTRODUCTION

Au cours des quatre dernières années, les membres du comité consultatif de sécurité(CCS) municipale ont discuté de la pertinence du maintien de certains panneaux « ARRÊT » sur le territoire.

De ces discussions, un nouveau Règlement concernant la circulation et le stationnement a été rédigé et déposé auprès des membres du conseil municipal. Ainsi, le Règlement numéro 461 a été adopté à l'automne 2020.

La présente rencontre a pour but de vous expliquer pourquoi ces retraits sont nécessaires, mais surtout vous présentez les mesures de remplacement qui seront mises en place suite à ces retraits.

Le panneau arrêt: mesure d'atténuation?

Un trop grand nombre d'arrêts obligatoires diminue leur respect par les conducteurs et les cyclistes, ce qui cause des problèmes de sécurité. Pour ces raisons, l'arrêt obligatoire ne devrait pas être utilisé comme une mesure de modération de la circulation. On lui préférera de véritables mesures de modération (...)

Vélo Québec, Aménager pour les piétons et les cyclistes, 2019

Le panneau Arrêt ne doit pas être utilisé à la seule fin de faire ralentir la circulation

MTQ, Normes – Ouvrages routiers, Tome V – Signalisation routière

Multiplication des arrêts

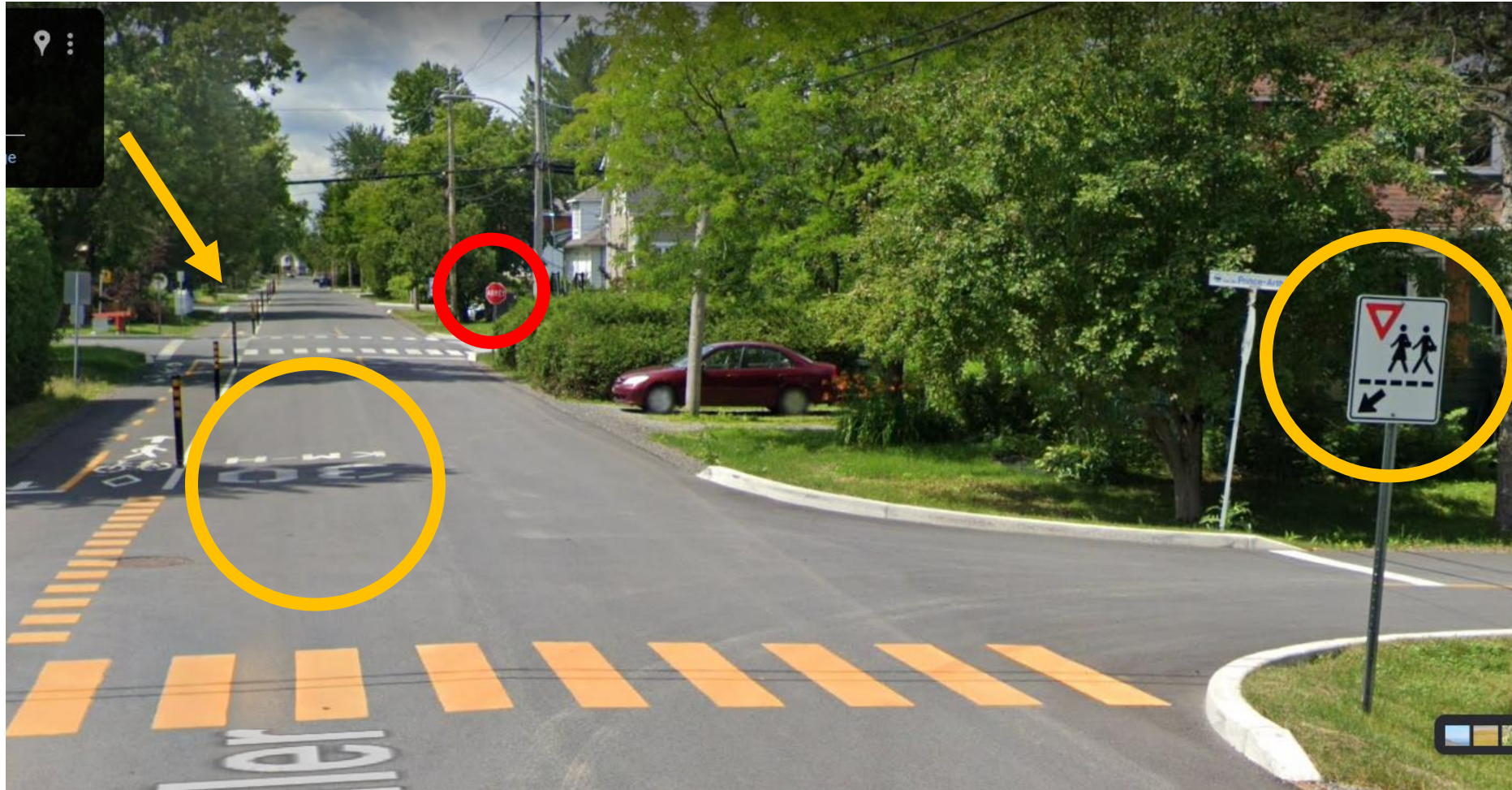
1- Qualité de l'arrêt effectué
faux sentiment de sécurité

2- Nécessité pour les cyclistes
et les piétons d'effectuer
l'arrêt

3- Priorisation - confusion



Mesures d'atténuation



Prise de décision

Politique de gestion de la circulation et des mesures de modération de la circulation

- MTQ, INSPQ, Ville de Montréal, etc.
- Mise-à-jour régulièrement

Comité consultatif de sécurité municipale(CCS)

- Citoyens bénévoles de chacun des districts
- Agent de police
- Élu et personnel administratif

Étapes: retraits

Avant le retrait

- Prise de données secteur
- 1 mois avant: Ajout d'un panneau signalant le retrait et communications

Au moment du retrait

- Mise en place d'une véritable mesure d'apaisement de la circulation

Après le retrait

- Prise de données secteur

Intersections visées et Mesures d'atténuation

RETRAIT D'UN PANNEAU « ARRÊT »

- Rues du Prince-Edward et Barré
- Rue Connaught à Du Prince-Arthur

Mesure d'atténuation:

Ajout de bollards

Les bollards seront installés à des endroits stratégiques.



RETRAIT D'UN PANNEAU « ARRÊT »

- Rue St-Paul (rond-point)
- Rue Bousquet à Desnoyers
- Rue Balmoral à Florence
- Rue Des Cigales à Des Cailles
- Rue Toulouse à Des Cailles
- Rue Riverview à Ruth

Mesure d'atténuation :

Du marquage au sol sera effectué à des endroits stratégiques.



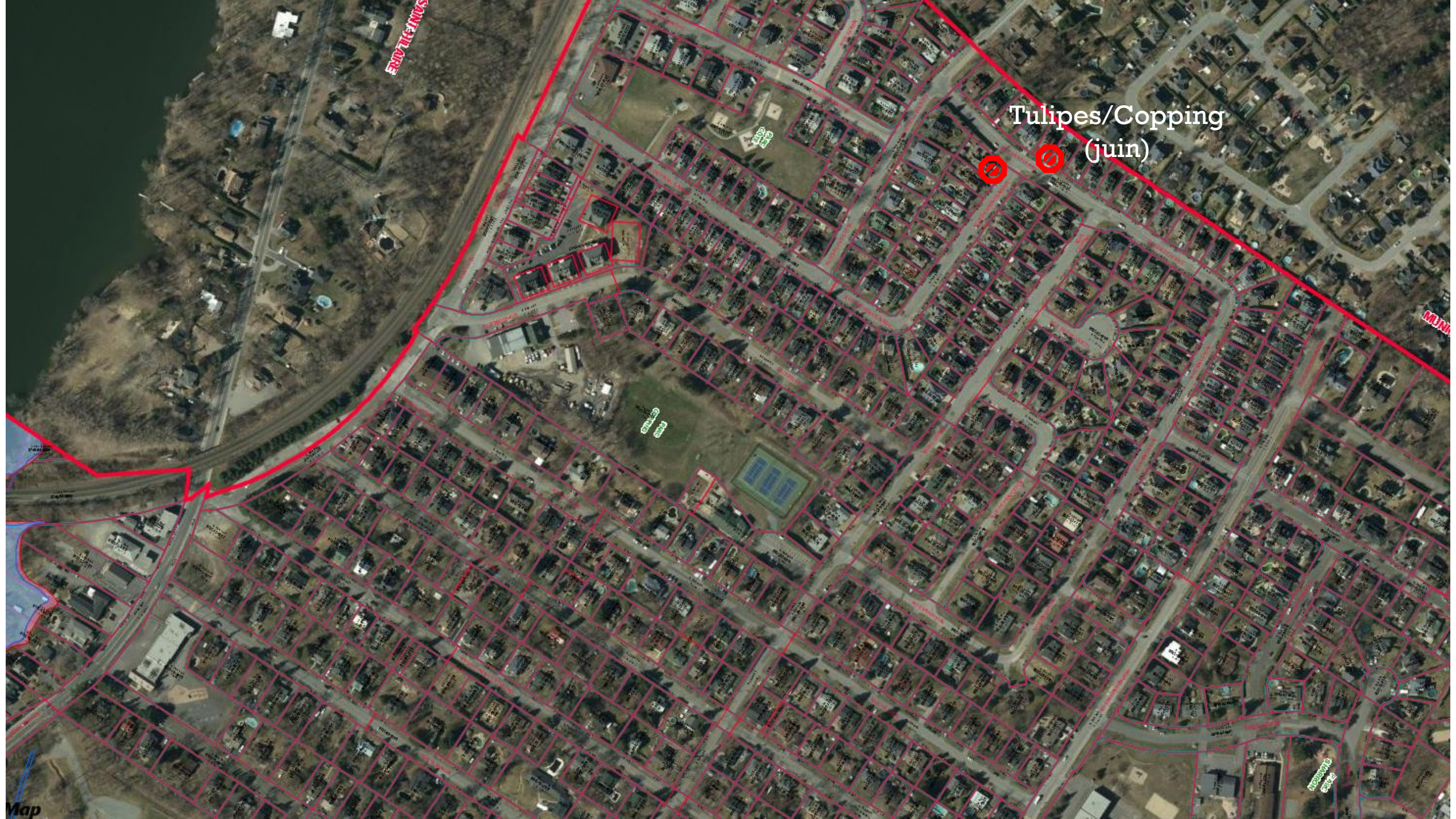
RETRAIT D'UN PANNEAU « ARRÊT »

- Rues Du Prince-Albert / Clairmont

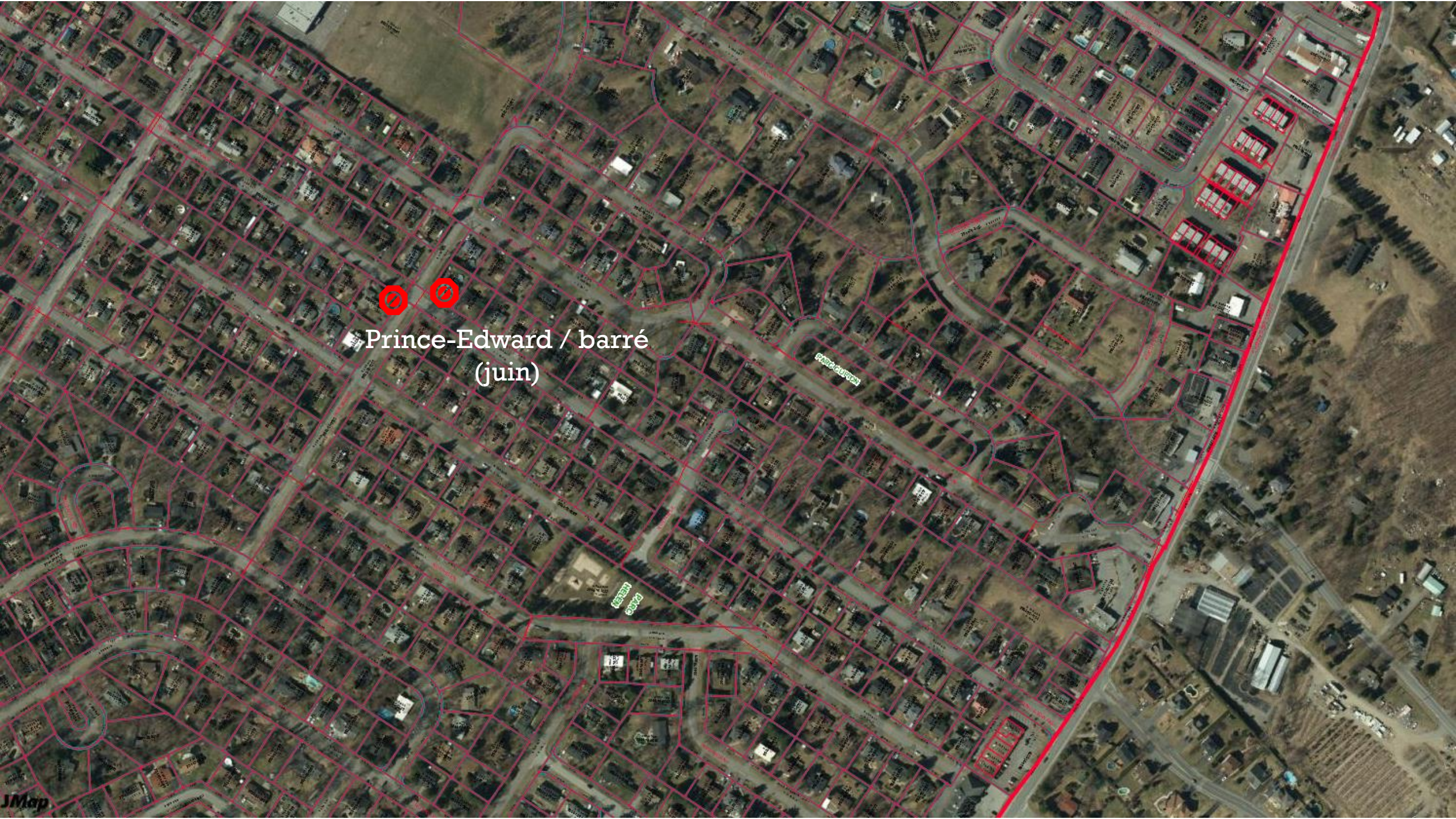
Nouvelle signalisation:

Installation d'une flèche, dans les deux sens, indiquant le virage à venir.





Tulipes/Copping
(juin)



Prince-Edward / barré
(juin)



St-Paul
(septembre)

Prince-
Albert/Clairmont
(juillet)

Connaught/Prince-
Arthur
(juin)



Balmoral / Florence
(août)



MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

